

# Neuchâtel

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **48 (1960)**

Heft 875

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-285018>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

VAUD

A L'Association des électrices
L'Association des électrices vaudoises s'est réunie pour discuter de la dernière votation cantonale. La participation des femmes au scrutin (37,8%) a été jugée satisfaisante, mais il s'avère absolument nécessaire de changer les heures du scrutin qui sont adaptées « à l'apéritif et non à la cuisine ».

Anniversaire patriotique
Mme Annie Dutoit, avocate à Lausanne, a prononcé le toast à la patrie au cours du dîner du Parti libéral lausannois organisé à l'occasion de l'anniversaire du 24 janvier 1798, date à laquelle les Vaudois ont prié les Bernois de retourner chez eux, sans discours ni effusion de sang.

Assurance-Invalidité
La loi fédérale sur l'assurance-invalidité entrée en vigueur le 1er janvier prévoit la nomination, dans chaque canton, d'une commission qui doit comprendre des femmes. La commission vaudoise a été nommée au mois de décembre. Elle comprend vingt-quatre membres, dont quatre femmes.

Une greffière municipale
Mme Gilberte Cheseaux a été nommée greffière municipale d'Envy, petite commune de 45 habitants qui se trouve dans le district d'Orbe.

Dans les partis
A Vevey-La Tour-de-Peilz, le parti chrétien-social a appelé Mlle D. Gay-Balmaz à faire partie de son comité.

Fiançailles électorales
Enfin, signalons qu'à la Tour-de-Peilz, un scrutateur et une scrutatrice ont fait si bonne connaissance au cours des opérations électorales qu'ils ont décidé de se marier!

L'expérience continue
A la fin de 1959, des femmes ont prêté serment dans de nombreux villages pour faire partie du Conseil général; plusieurs ont été désignées comme scrutatrices ou scrutatrices suppléantes, comme membres suppléants ou membres de la commission de gestion.

LE BAUME DU CHALET
en frictions et massages
PREVIENT — COMBAT — SOULAGE
BRONCHITES — RHUMES
Crevasses — Engorgures
Fr. 1.85 le tube
Vente en pharmacies et drogueries

Nos suffragistes à l'œuvre
Une grande voix s'est tue

Nous tous en Suisse, nous nous sentons appauvris par la mort de Max Huber, ce grand citoyen qui s'est battu toute sa vie pour la défense des valeurs humaines que ce stupide XXe siècle semble avoir irréparablement blessées; ce grand idéaliste a su, sur le plan international comme sur le plan national, défendre le droit des gens, les droits de l'homme et de la femme; il a toujours été un partisan déclaré du suffrage féminin.

« Quand on argue, dit M. Huber, que les femmes de l'étranger ne participent qu'à des élections, alors que chez nous les votations, les élections et les initiatives sont nombreuses et variées, on ne fait que souligner combien ce mépris est péniblement ressenti par la femme suisse; les particularités de notre droit public ne sauraient être une raison de maintenir la situation actuelle.

Ce qui est essentiel, c'est l'incompatibilité fondamentale entre cette privation de droits civiques infligée à une moitié du peuple adulte et le principe de l'Etat constitutionnel, de l'Etat démocratique en particulier, de l'idée de liberté en général. Toute l'histoire politique et intellectuelle de l'Eu-

rope affirme que la liberté, c'est, pour celui qui est assujéti à la loi, le droit de participer à son élaboration, soit directement, soit par l'élection de députés. Cette contribution directe, ou du moins décisive, fait partie de la démocratie. La Suisse, elle, n'est qu'un objet de la législation, non un sujet. Bien que cet état de chose subsiste depuis longtemps et puisse s'expliquer par une évolution historique, il n'existe aucun argument qui puisse justifier son maintien. Le critère suprême du droit, c'est l'équité. Comment peut-on, dans une question aussi importante, dénier aux femmes l'égalité garantie à tous les Suisses par la Constitution? »

Cette affirmation doit être rappelée un an après la votation populaire du 1er février où 654.939 citoyens ont dit non aux femmes qui réclamaient la liberté de citoyenne, qui la réclament encore et qui la réclameront toujours plus nombreuses, toujours plus impatientes jusqu'à l'heure de la victoire.

Ce désagréable anniversaire sera rappelé par diverses manifestations, par des conférences, la publication de livres, de brochures; une fabrique biennoise a tissé des rubans de soie grise avec l'inscription: « Aux femmes le droit de vote », qui seront arborés par des membres du suffrage féminin, d'un bout à l'autre de la Suisse, sauf dans les cantons de Vaud, de Neuchâtel et de Genève.

BALE

Au Conseil bourgeois
Le 7 octobre, il y aura eu trois ans que Mme Späth-Schweizer a été nommée membre du Conseil Bourgeois à Riehen. Questionnée sur son activité touchant à bien des domaines, elle se montra satisfaite de ses tâches en général et de la collaboration avec ses collègues; elle souhaite pour la femme suisse une meilleure formation civique, ce qui lui faciliterait l'entrée dans la vie politique.

VALAIS

Dans les commissions
La commission cantonale du Valais pour l'assurance-invalidité compte quatre femmes: Mlle Suzanne Girod, assistante sociale à Monthey, avec Mlle Madeleine Favre, à Monthey, comme suppléante, pour la commission de langue française; Mlle Anna Muff, à Viège, avec Mlle Marianne Bayard à Loèche, comme suppléante, pour la commission de langue allemande.

BAECHLER
et ne sont pas chers du tout

Meubles en jonc - Vannerie
Articles de voyage - Maroquinerie
Parasols - Parapluies
A. PEIRY
7, avenue Pictet-de-Rochemont
Tél. 36 87 35

NEUCHÂTEL

Préparatifs
Le Grand Conseil s'est réuni avant Noël afin d'adapter sa législation à l'introduction du suffrage féminin. Une brochure « Vous serez électrice » est préparée par les soins de l'Etat. Dans la ville de Neuchâtel, le nombre des électrices sera, d'environ 11.600 (électeurs 8.958); une salle de gymnastique est prévue comme local de vote subsidiaire; frais d'aménagements y compris frais du nouveau registre électoral Fr. 38.000.—.

Les Neuchâtelaises vont voter
C'est les 13 et 14 février que les Neuchâtelaises feront pour la première fois usage de la carte civique qu'elles ont reçue l'année passée. Elles ont suivi des cours d'instruction civique, elles ont reçu de l'Etat de Neuchâtel un précis d'instruction civique. Elles devront se prononcer sur l'initiative communiste en faveur des trois semaines de vacances payées. Elles se demanderont alors si le progrès social doit être imposé par la loi ou s'il doit dépendre des contrats collectifs, qui se généralisent. Il y a là une question de principe à trancher, et l'on saura aussi ce que femme pense de ce mari déçu restant pendant trois semaines au logis.

Commission Assurance-Invalidité
La Commission cantonale pour l'Assurance Invalidité vient d'être nommée. Or, nous avons le plaisir de constater que, sur les cinq membres qui la composent, deux sont des femmes. Il s'agit de Mme Cattin-Robert, juriste, qui en assumera la vice-présidence, et de Mlle Gay, assistante sociale, à La Chaux-de-Fonds.

GENÈVE

Avant le scrutin des 5 et 6 mars
Comme on le sait la votation genevoise sur le suffrage féminin est fixée aux 5 et 6 mars. Le « Comité pour l'égalité des droits politiques » prépare une campagne digne et convaincante. Ses membres se recrutent dans des associations féminines et mixtes, le président est M. André Chavanne, qui a déjà présidé, avec succès, la campagne fédérale du 1er février 1959. Comme l'affirma Mlle E. Altyner, lors des promotions civiques, en novembre 1959, la jeunesse est optimiste et on espère fermement réussir.

Venez au Marché aux Puces
Les dernières campagnes ont coûté fort cher, notre caisse a besoin d'être remplie pour couvrir les nouveaux frais. Un « Marché aux puces » est donc organisé le jeudi 3 mars à la petite Salle communale de Plainpalais, de 10 h. à 21 h. Les objets les plus divers vous seront offerts à des prix avantageux. Aidez au succès de cette vente en venant très nombreux faire vos achats.

JURA BERNOIS

Commémoration du 1er février
A la Neuveville, la section suffragiste avait prié Mme Amélie Sandoz de venir traiter le sujet suivant: « Les enseignements de la campagne suffragiste neuchâtelaise ».

mond a été nommée secrétaire du Conseil général. Le Conseil général de Giez compte seize conseillères, celui de Bonvillars, vingt. Le Conseil général de Champvent a décidé l'interdiction de fumer pendant les séances par égard pour les conseillères!

Dans les partis
A Vevey-La Tour-de-Peilz, le parti chrétien-social a appelé Mlle D. Gay-Balmaz à faire partie de son comité.

Fiançailles électorales
Enfin, signalons qu'à la Tour-de-Peilz, un scrutateur et une scrutatrice ont fait si bonne connaissance au cours des opérations électorales qu'ils ont décidé de se marier! Vœux et félicitations aux fiancés!

Une qualité...
Aerchbach
...qui court les rues!

Trente ans d'efforts au service de la cause féminine

(Union Nationale française pour le Vote des Femmes)
Des mesures protectrices en faveur de la mère — Des veuves de guerre — De la famille
Pour l'enfant: Liberté pour les parents d'orienter l'éducation de leurs enfants. Assiduité scolaire surveillée effectivement. Hygiène scolaire appliquée obligatoirement. Culture physique. Enseignement ménager pratique à l'école (y compris puériculture). Création obligatoire d'abris et jardins d'enfants pour aider les femmes qui travaillent. Application des deux conventions du B.I.T. relatives au travail des enfants. Création d'écoles et formation d'institutrices pour les enfants anormaux. Organisation d'une assistance immédiate pour les enfants abandonnés et vagabonds.

Aide aux enfants avec l'agrément des parents dans leur orientation professionnelle. Développement de l'instruction post-colaire.

Pour tous: Application des principes qui font les grands peuples: Défense des libertés fondamentales, individuelles, religieuses, d'enseignement, d'association; Liberté de posséder et de tester (un taux modéré étant appliqué aux droits de succession du premier degré); Défense de notre patrimoine national, territorial, économique, littéraire et artistique; Organisation de la paix, par une politique de rapprochement entre les peuples tout en garantissant la sécurité et la défense nationale.

Pour la réalisation de ce programme, vaste mais précis, l'U.N.V.F., inspirée par un esprit réaliste, préconisait, en toutes circonstances, la lutte non pas seulement contre le mal, mais contre les causes de celui-ci. Ainsi, en matière de fléaux sociaux, elle protestait contre une politique inefficace: « Est-il pos-

sible de se contenter de soigner le tuberculeux, d'interner le fou, d'emprisonner le criminel, de grignoter le taudis, au lieu de devancer hardiment le mal? »

L'U.N.V.F. forma des comités: comités d'honneur où figurèrent des femmes remarquables pour leur personnalité ou pour leur activité; comité de patronage où entrèrent des hommes représentant une élite intellectuelle; comité de propagande chargé de faire rayonner le groupement et de le faire connaître; comité de direction qui devait orienter le groupement et mener le combat. La duchesse de La Rochefoucauld, présidente, rassembla une équipe féminine qui avait pour but: 1° de prouver que les femmes étaient capables de comprendre les problèmes d'ordre administratif et politique; 2° d'éduquer la masse féminine en exposant devant elle ces problèmes. Equipe de choc dont firent partie dès l'origine: M.-T. Moreau, avocat à la cour, chevalier de la Légion d'honneur pour faits de guerre (infirmière dans les régions envahies et emmenée en otage par les Allemands); Yvane Arthaud, attachée au Comité de direction des grands

réseaux de chemins de fer français; Henriette Chandet, journaliste, qui débutait dans la carrière de grand reporter; Mariel Jean-Brunhes Delamarre, géographe; Suzanne Desternes, lauréate de l'Ecole des Sciences politiques.

De son côté, la présidente, chef de cette équipe, faisait preuve d'une inlassable activité, suscitait des articles dans la presse, donnait des interviews, sollicitait les hommes politiques, multipliait les conférences.

Dès 1927, l'U.N.V.F. dispose d'un excellent moyen de propagande, son journal mensuel, « L'Union Nationale des Femmes », qui établit un lien entre les adhérentes du groupement et sert d'organe d'information. Dans son premier éditorial, il définit son but: « Vous êtes utile. Aider les femmes dont la mission est si importante et si difficile dans la vie moderne à remplir leurs tâches. Ces tâches se sont multipliées. Si le rôle moral des femmes reste le même, le rôle social a évolué et les limites de leur champ d'action se sont considérablement élargies. C'est ce champ d'action que nous voulons explorer avec vous. »

(A suivre.)